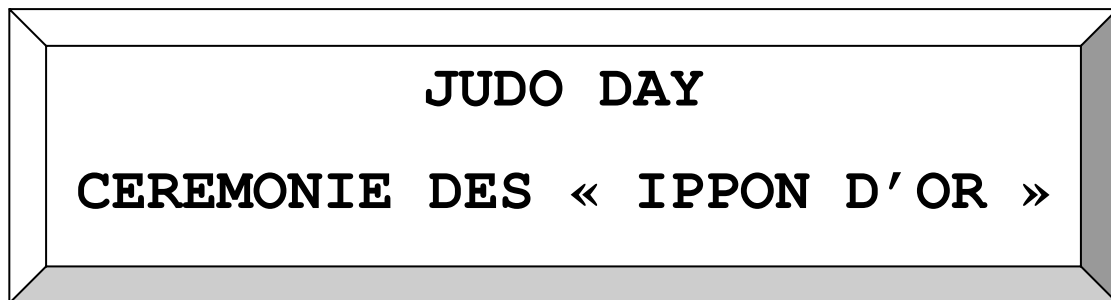




COMITE DE L'AIN DE JUDO

Déclaration préfecture : n° 0012010908
Déclaration D.D.J.S. : n° 001090019
S.I.R.E.T. : n° 44101988200014 / 926C



Règlement :

- Le comité par le biais des interclubs labélisés Benjamins et Minimes mettra à jour une ranking liste par catégories de poids et d'âges afin d'obtenir un classement final.
- Pour obtenir le label (ranking liste) l'interclubs devra faire une demande d'organisation au comité et devra être arbitré par les stagiaires du comité.
- Les points sont identiques aux circuits (les circuits benjamins seront également comptés)
- Les points du championnat AIN et circuit AURA (Minimes) seront multipliés par 2 (voir le chpt bassin benjamins)
- Le Championnat AURA multiplié par 3.
- Le club ayant le plus de nominé sera également récompensé par un trophée annuel (en cas d'égalité le club ayant le moins de licences sera déclaré vainqueur)

Organisation : Festivité

- Remise aux champions Benjamins & Minimes
- Remise à un bénévole et/ou dirigeant
- Remise des Ippons d'or

Récompenses :

- Diplôme aux nominés (benjamins et minimes)
- Ceinture rouge brodée « Ippon d'or »
- Tee shirt « Ippon d'or »
- Challenge « Club de l'année »